



Communiqué de presse – Lundi 24 Août 2015

Ouverture de la chasse 2015 : déjà des bavures ?!

La chasse aux oiseaux d'eau (oies, canards, échassiers ...) n'est ouverte que depuis ce matin dans les zones humides intérieures et depuis 3 semaines sur le littoral. Et déjà, les centres de soins de la faune sauvage accueillent des oiseaux protégés, victimes de blessures par balle, suite à une erreur ou une confusion. A moins qu'il ne s'agisse tout simplement de malveillance ou de braconnage déguisé !

Ainsi, le centre de soins de la LPO Aquitaine, qui tient le triste record en 2014 d'accueil du plus grand nombre d'animaux victimes de tirs illégaux, a reçu ces derniers jours :

- 2 milans noirs (pour lesquels la migration cette année sera impossible)
- 1 buse variable
- 2 cygnes
- 1 faucon crécerelle
- 1 faucon hobereau
- ainsi que 4 cigognes blanches toutes décédées de leurs blessures

Dans le Morbihan, ce sont une buse et deux busards cendrés qui ont été plombés. L'impact est d'autant plus négatif que cette dernière espèce, dépendante des zones de cultures, connaît déjà de grandes difficultés pour mener à terme sa nichée trop souvent moissonnée.

Dans les Côtes-d'Armor, le centre de soins des 7 Iles a accueilli une buse, probablement confondue avec un colvert, victime de tirs le 18 août à Ploëzal, vers Lannion (22). Heureusement, Elle est vivante et actuellement en soins.

Enfin, en Charente-Maritime, sur Hiers-Brouage, un chevalier sylvain a été tiré le jour de l'ouverture vers 20H près d'une « tonne de chasse » alors que tous les petits chevaliers (culblanc, guignette et sylvain) sont protégés en raison de leur taille.

Si on peut lire dans le Monde daté du 21 Août que les chasseurs néo-zélandais ont tué des spécimens d'oiseaux très menacés (4 takahés, sur une population totale de moins de 300 individus) en les confondant avec les poules d'eau locales -très répandues- on peut se prévaloir d'avoir nous aussi, en France, nos « mauvais chasseurs ». Ceux-là même qui confondent délibérément cygnes et oies, cigognes et autres échassiers, canards et faucons !

La LPO demande que les responsables nationaux et locaux de la chasse, ainsi que les chasseurs respectueux de la loi dénoncent eux-mêmes fermement et sans ambiguïté, les bavures et excès de ces nemrods sans scrupule, qui ternissent l'image déjà critique de la chasse.

La LPO ne manquera pas, durant toute la durée de la saison de chasse 2015/2016, de recenser et dénoncer l'ensemble des cas d'arrivée d'oiseaux protégés victimes de la chasse dans ses centres de soins.

Le tir des espèces protégées n'est pas une fatalité dans un pays qui connaît déjà le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux chassables en Europe avec 64 oiseaux « gibiers » !

Informations supplémentaires

[Sur le centre de soins de la LPO Aquitaine](#)

[L'article du Monde du 21/08/15](#)

[Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée](#)

Contacts presse

Carine BREMOND / Attachée de presse LPO / carine.bremond@lpo.fr / 06 34 12 50 69